

Fiche pratique ODYSSEE

Qualification – Présidents de section du CNU Autorisation de saisie par les membres du bureau

1. Connectez-vous à ODYSSEE, via un navigateurs FIREFOX ou CHROME.

Vous devez vous connecter avec l'adresse à laquelle vous avez reçu le message en votre qualité de membre du CNU.

Depuis le portail Galaxie réservé au CNU : [Galaxie du Conseil National des Universités](#), vous devez cliquer sur le lien à droite « Connexion à l'application ODYSSEE ».

En cas de difficultés de connexion, vous pouvez consulter la [Fiche pratique ODYSSEE - Création de compte et connexion à ODYSSEE](#).

Une fois vos codes de connexion saisis, vous arrivez sur la page d'accueil ODYSSEE.



Bienvenue sur Odyssée

Vous devez sélectionner « **instance nationale** » dans le bandeau en haut de la page pour accéder à votre compte en qualité de membre du CNU.

2. Gestion des accès.

La désignation des rapporteurs relève de la compétence du bureau de la section.

Par défaut, dans ODYSSEE, la saisie des rapporteurs est une fonctionnalité donnée aux présidents de section.

Les présidents de section ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de donner l'accès aux membres du bureau de leur section afin que ces derniers puissent également saisir des rapporteurs dans l'outil.

Pour rappel, un principe de rang s'applique. Seuls les membres du bureau de rang A (équivalent professeur des universités) peuvent saisir les rapporteurs et les résultats pour les demandes de qualification dans les corps de professeur des universités ou de professeur des universités du Muséum national d'Histoire naturelle.

Si vous souhaitez que les membres du bureau de votre section disposent également d'un accès à la saisie des rapporteurs ou des résultats, vous pouvez leur en donner l'accès en sélectionnant « paramétrage », « paramétrage général » puis « Gestion des accès » :

Gestion des accès

Gestion des accès pour la qualification Modifier

Autoriser les membres du bureau à désigner les rapporteurs
Oui

Membres du bureau autorisés à désigner les rapporteurs

- ☐ Tous
- ☒ 1er vice-président de section
- ☐ 2ème vice-président de section
- ☐ Assesseur de section

Autoriser les membres du bureau à saisir les résultats
Non

Vous pouvez choisir :

- Les membres du bureau qui pourront saisir la désignation des rapporteurs
- Ou l'ensemble des membres du bureau en cochant la case correspondante.